

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Public Works and Government Services / Travaux publics et services gouvernementaux Kingston Procurement Des Acquisitions Kingston 86 Clarence Street, 2nd floor Kingston Ontario

Bid Fax: (613) 545-8067

K7L 1X3

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services / Travaux publics et services gouvernementaux Kingston Procurement Des Acquisitions Kingston 86 Clarence Street, 2nd floor Kingston Ontario K7L 1X3

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet					
table élévatrice de radiographie					
Solicitation No N° de l'invitation		Date			
21401-135841/A		2012-12-20			
Client Reference No N° de re	éférence du client	!			
GETS Reference No N° de re PW-\$KIN-535-6028	éférence de SEAG				
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N°	۷ ۲	ME	
KIN-2-38262 (535)					
Solicitation Closes - L'invitation prend fin					
at - à 02:00 PM on - le 2013-01-30				Eastern Standard Time EST	
F.O.B F.A.B. Specified I	Herein - Précisé dans les p	orésente	es		
Plant-Usine: Destination	: Other-Autre:				
Address Enquiries to: - Adres	ser toutes questions à:		Βι	ıyer Id - Id de l'acheteur	
Carriere, Nancy			kin535		
Telephone No N° de télépho	one	FAX N	FAX No N° de FAX		
(613) 545-8764 ()		(613) 545-8067			
Destination - of Goods, Service	,				
Destination - des biens, servic					
CORRECTIONAL SERVICE	OF CANADA				
Beaver Creek Institution PO Box 1240					
Gravenhurst					
Ontario					
P1P 4Y8					
Canada					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée			
See Herein				
Vendor/Firm Name and Address				
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur				
Telephone No N° de téléphone				
Facsimile No N° de télécopieur				
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm				
(type or print)				
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)				
de l'entrepreneur (taper ou ecrire en carac	teres a imprimene)			
Signature	Date			



21401-135841/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin535

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21401-13-15841

KIN-2-38262

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Énoncé des Besoin
- 3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- Présentation des soumissions
- 3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

- 1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat
- 2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Énoncé des Besoin
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée du contrat
- 5. Responsables
- 6. Paiement
- 7. Instructions relatives à la facturation
- 8. Attestations
- 9. Lois applicables
- 10. Ordre de priorité des documents

Liste des annexes

Annexe **A** Énoncé des Besoin Annexe **B** Base de paiement

21401-135841/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin535

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21401-13-15841

KIN-2-38262

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Il y a une exigence de sécurité associée à l'exigence de l'Offre Effective. Pour les informations supplémentaires- partie 6 - offre à commandes et clauses du contrat subséquent

2. Besoin

Les travaux à exécuter sont décrits en détail à l'article « Annexe A» des clauses du contrat éventuel.

3. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

21401-135841/A

21401-13-15841

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin535

Client Ref. No. - N° de réf. du client

KIN-2-38262

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numé<u>ro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformises d'achat* (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees -d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.</u>

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2012-11-19) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours Insérer : quatre-vingt dix (90) jours

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

21401-135841/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21401-13-15841

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin535

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

KIN-2-38262

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

21401-135841/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin535

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21401-13-15841

KIN-2-38262

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (2 copies papier)

Section II: Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique dachats cologiques

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services (TPS) ou de la taxe sur la vente harmonisée (TVH), s'il y a lieu, doit être indiqué séparément.

1.1 Fluctuation du taux de change

C3010T (2010-01-11) Fluctuation du taux de change.

21401-135841/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21401-13-15841

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

KIN-2-38262

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin535

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

21401-135841/A

21401-13-15841

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin535

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

KIN-2-38262

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

M1- Le soumissionnaire doit fournir, au moment de la clôture des soumissions, une documentation pour prouver que l'équipement est conforme à chacune des spécifications techniques obligatoires minimales, prévues à la section4.0 de l'annexe A, Énoncé des besoins. La non-conformité aux exigences des spécifications techniques obligatoires minimales aura pour conséquence que la soumission soit déclarée non valable. La preuve peut être fournie sous la forme d'une documentation sur l'équipement, d'un dépliant, d'un dessin technique, d'une spécification du produit ou d'un exposé écrit des faits, lequel illustre clairement la façon dont les biens proposés satisfont à chacune des spécifications techniques obligatoires minimales.

1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA A0220T (2007-05-25) Évaluation du prix

2. Méthode de sélection

2.1 Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21401-135841/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin535

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21401-13-15841

KIN-2-38262

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées et la documentation connexe. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées et la documentation connexe ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations, de fournir la documentation connexe ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

- 1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat
- 1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe
- 1.1.1 En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste, en son nom et en celui de ses affiliés, qu'il respecte la clause concernant le Code de conduite et attestations, des instructions uniformisées. La documentation connexe mentionnée ci-après aidera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques. En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste être informé, et que ses affiliés sont informés, du fait que le Canada pourra demander d'autres informations, attestations, formulaires de consentement et éléments prouvant son identité ou son éligibilité. Le Canada pourra aussi vérifier tous les renseignements fournis par le soumissionnaire, incluant les renseignements relatifs aux actions ou condamnations précisées aux présentes en faisant des recherches indépendantes, en utilisant des ressources du gouvernement ou en communiquant avec des tiers. Le Canada déclarera une soumission non recevable s'il constate que les renseignements demandés sont manquants ou inexacts, ou que les renseignements contenus dans les attestations précisées aux présentes s'avèrent être faux, à quelque égard que ce soit, après vérification par le Canada. Le soumissionnaire et ses affiliés devront également demeurer libres et quittes des actions ou condamnations précisées aux présentes pendant la période de tout contrat découlant de cette demande de soumissions.

Les soumissionnaires qui sont incorporés, incluant ceux soumissionnant à titre d'entreprise en coparticipation, doivent fournir avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci la liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire. Les soumissionnaires soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, incluant ceux soumissionnant dans le cadre d'entreprise en coparticipation, doivent fournir le nom du propriétaire avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci. Les soumissionnaires soumissionnant à titre de sociétés, sociétés de personnes, entreprises ou associations de personnes n'ont pas à fournir de liste de noms. Si les noms requis n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. À défaut de fournir ces noms dans le délai prévu. la soumission sera déclarée non recevable. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire pour l'attribution d'un contrat.

Le Canada peut, à tout moment, demander à un soumissionnaire de fournir des formulaires de consentement dûment remplis et signés (Consentement la vrification de lexistence dun casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229)

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html) toute personne

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ 21401-135841/A$

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin535

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - Nº du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21401-13-15841

KIN-2-38262

susmentionnée, et ce dans un délai précis. À défaut de fournir les formulaires de consentement dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

2.1 Programme de contrats fédéraux - attestation

2.1.1 Programme de contrats fédéraux - plus de 25000\$ et moins de 200000\$

Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF) et qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral au-delà du seuil prévu par le Rglement sur les marchs de Itat pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

- a. () n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents et/ou temporaires, ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
- b. () n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'quit en matire d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;
- c. () est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés ou plus à temps plein, ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus.

d.	() n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC et possède un numéro
	d'attestation valide, à savoir le numéro :

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC.

21401-135841/A

21401-13-15841

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin535

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

KIN-2-38262

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Sur réception du contrat, l'entrepreneur doit présenter au Service correctionnel du Canada une liste des membres du personnel qui effectueront l'installation pour que la cote de sécurité de ces membres soit vérifiée auprès du CIPC avant de pouvoir effectuer la livraison à l'Établissement.

Pour la vérification auprès du CIPC pour le SCC, la personne-ressource est :

Lynn King

Téléphone : 613-545-8328 Télécopieur : 613-545-8176 Courriel : KingLY@csc-scc.gc.ca

2. Besoin

Les travaux à exécuter sont décrits en détail à l'article « Annexe A» des clauses du contrat éventuel.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numé<u>ro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformises d'achat* (https://://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directric es/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.</u>

3.1 Conditions générales

2010A (2012-11-19), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

Tous les livrables doivent être reçus au plus tard le 28 mars 2013. L'installation doit avoir lieu après le 1er avril 2013.

Veuillez fournir la meilleure date possible pour l'installation : _______.

4.2 Instructions d'expédition - FAB Destination et DDP

Selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DDP) Gravenhurst, ON

Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur

kin535

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21401-13-15841

21401-135841/A

KIN-2-38262

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Nancy Carrière

Titre: Agent d'approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Adresse : 86 Clarence Street Kingston, ON K7L 1X3 Téléphone : 613-547-7587

Télécopieur : 613-545-8067

Courriel: nancy.carrière@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est (Insérer le montant au moment de l'attribution du contrat)

Nom :	
Гitre <i>:</i>	
Organisation :	
Adresse :	
Гéléphone :	
Гélécopieur :	
Courriel :	_

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur (À remplir par le fournisseur)

Nom :	
Titre :	
Organisation :	
Adresse :	
Téléphone :	_
Télécopieur :	
Courriel ·	

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin535

21401-135841/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21401-13-15841

KIN-2-38262

6. Paiement

6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaire ferme dans l'annexe B, selon un montant total de _____\$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les oproduits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou **oces** interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

6.3 Paiement unique

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

7. Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2012-11-19) biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Énoncé des Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (inscrire la date de la soumission)

21401-135841/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21401-13-15841

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

KIN-2-38262

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin535

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE A

BESOIN

Les Services de santé de l'Établissement de Beaver Creek du Service correctionnel du Canada, 2000 Beaver Creek Drive, Gravenhurst (Ontario), doivent acquérir, faire livrer et faire installer une (1) table élévatrice de radiographie qui comporte un (1) interrupteur manuel à distance et deux (2) ensembles d'interfaces câblés décrits dans la section qui suit.

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES MINIMALES OBLIGATOIRES

1.0 1 table élévatrice horizontale quatre directions à dessus flottant

Dessus de table à surface non poreuse

Dimensions minimales de la table élévatrice à dessus flottant de 220 cm de longueur x 76 cm de largeur, ainsi que déplacement longitudinal d'au moins 109 cm et déplacement latéral d'au moins 25 cm du dessus de la table

Protection contre les collisions

Déplacement vertical minimal d'au moins 35 cm

Bucky mural à interfacer avec l'unité mobile en place (SM-20 de Sedecal)

Passe-cassettes manuel robuste

Système de freins

Fonctionnement de type mains libres avec commutateurs au pied pleine longueur à la base de la table Au moins 103 lignes, rapport 10:1 et grille pour la plage de focales d'au moins 14,16 17,32 cm (34 44 po) Capacité minimale de la table d'au moins 181,81 kg (400 lb)

Compatibilité avec l'appareil de radiographie mobile en place SM-20 de Sedecal Interface possible avec l'appareil de radiographie mobile en place SM-20 de Sedecal Alimentation nécessaire de 220 V/50 Hz

2.0 télécommande sans fil de l'appareil de radiographie

Interface à distance et sans fil d'exposition aux rayons X pour l'appareil SM-20 de Sedecal

3.0 Ensembles d'interfaces câblés

Ensemble d'interfaces entre l'appareil mobile et la table (1 de chaque) Ensemble d'interfaces entre l'appareil mobile et le Bucky mural (1 de chaque)

Le matériel doit être installé entre 8 h et 16 h, du lundi au vendredi. L'entrepreneur doit communiquer avec le responsable du projet pour déterminer la date et l'heure de l'installation. Il doit enlever et éliminer l'emballage provenant de l'installation du matériel. Après l'installation du matériel, il doit s'assurer que l'aire de travail est remise dans son état d'origine.

Solicitation No. - N° de l'invitation 21401--135841/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

01-135841/A

21401-13-15841 KIN-2-38262

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier

kin535

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Buyer ID - Id de l'acheteur

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

Instructions de tarification

L'entrepreneur sera payé conformément à la base de paiement définie aux présentes pour les travaux exécutés dans le cadre du contrat.

TVH en sus.

Incoterms 2000 " DDP - rendu droits acquittés " à Gravenhurst (Ontario), prix ferme unitaire pour les articles suivants :

DESCRIPTION		Quantité	Prix unitaire	Prix calculé
1a.	Table élévatrice horizontale quatre directions à dessus flottant	1	\$	\$
1b.	Télécommande sans fil de l'appareil de radiographie	1	\$	\$
1c.	Ensemble d'interfaces câblé entre l'appareil mobile et la table	1	\$	\$
1d.	Ensemble d'interfaces câblé entre l'appareil mobile et le Bucky mural	1	\$	\$
1e.	Coût total de l'installation des articles 1a, 1b, 1c et 1d		\$	\$
Sous-total				\$
TVH de 13 %				\$
Total				\$